



## **PROCES-VERBAL N° 32**

Séance du Conseil intercommunal  
du mercredi 21 septembre 2016

### **ORDRE DU JOUR**

Appel

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des 1er et 30 juin 2016
3. Assermentation(s)
4. Communication(s) du Bureau – Correspondance(s)
5. Communication(s) du Comité de direction
6. Fixation des indemnités du Conseil intercommunal
7. Préavis n° 06/2016 : budget 2017
8. Préavis n° 07/2016 : acquisition du SAE "SAGA Décentralisé"
9. Motions, postulats, interpellations
10. Question(s) - Divers

### **Appel**

24 délégués sont présents. Le quorum est atteint et le Conseil intercommunal peut valablement délibérer.

#### **1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

#### **2. Adoption des procès-verbaux des 1er et 30 juin 2016**

Les deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

### **3. Assermentation(s)**

Mme Denti, MM. Anhorn et Deillon sont assermentés séance tenante.

### **4. Communication(s) du Bureau – Correspondance(s)**

Mme Käslin rappelle aux conseillers ayant participé à la Journée des Elus Communaux de remplir le sondage reçu de la part de Mme Nigro. Il est intéressant pour cette dernière de connaître ce qui a fonctionné ou non lors de cette journée. Mme Nigro renverra le lien courant de cette semaine.

Au terme de la séance, les conseillers sont invités à remplir le formulaire relatif aux jetons de présence. La possibilité est donnée à chacun de recevoir les documents relatifs aux séances par courrier ou courriel.

Pour la bonne marche du bureau, la Présidente demande que les conseillers souhaitant déposer une motion ou un postulat le fassent le lundi au plus tard avant la séance du Conseil du mercredi. Ceci laisse le temps à la Présidente d'étudier la recevabilité du document déposé.

Elle rappelle également aux représentants de Renens que le bureau attend le nom du remplaçant de Mme Ravaioli qui a donné sa démission.

### **5. Communication(s) du Comité de Direction**

M. Farine excuse Mme Steiner et M. Henzelin pour leur absence.

M. Farine annonce les cinq préavis qui seront présentés lors de la prochaine séance du 23 novembre 2016 :

- Préavis n° 8/2016 : fixation d'un plafond d'endettement
- Préavis n° 9/2016 : autorisation générale de plaider à accorder au Comité de Direction pour la suite de la législature 2016-2021
- Préavis n° 10/2016 : quotité des indemnités des membres du Comité de Direction
- Préavis n° 11/2016 : compétences du Comité de Direction en matière de dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget pour la législature 2016-2021
- Préavis n° 12/2016 : crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2017

Les trois préavis, dit de début de législature (08/09/11/2016), seront pris en charge par la commission de gestion.

La Présidente constitue deux commissions ad hoc pour les préavis 10 & 12/2016. Mme Gosteli convoquera par mail les commissions pour la rencontre avec une délégation du Comité de Direction et l'Etat-major de la POL.

M. Blanchoud est étonné que la commission de gestion ne soit pas impliquée dans le préavis de la masse salariale. Mme Käslin rappelle les statuts de l'Association qui stipulent que la commission de gestion rapporte sur le budget, les comptes et la gestion.

M. Delessert précise que toute commission ad hoc est autorisée à faire convoquer la commission de gestion, pour se prononcer sur les aspects financiers, si elle le juge utile. Si les compétences et les renseignements sont suffisants, il est inutile de réunir deux commissions sur le même objet.

M. Deillon suggère que le bureau désigne des présidents provisoires pour ces deux commissions ad hoc. MM. Duperré et Martin sont élus présidents provisoires.

## **6. Fixation des indemnités du Conseil intercommunal**

La discussion n'est pas demandée. Les indemnités sont acceptées à l'unanimité.

## **7. Préavis n° 06/2016 : budget 2017**

Mme Käslin ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée.

Elle passe le budget page par page.

Le rapporteur lit les conclusions qui sont identiques à celles du préavis.

A une large majorité et une abstention,

### **Le Conseil intercommunal de l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois »**

Vu le projet présenté par le Comité de Direction,

Oui le rapport de la Commission de gestion,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTE

le budget 2017 de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois"

PREND ACTE

du plan des investissements de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois" pour l'année 2017.

M. Delessert remercie le Comité de Direction et l'Etat-major d'avoir répondu aux nombreuses questions posées par la Commission de gestion. Il remercie également la commission de gestion pour le travail mené pour l'étude de ce préavis.

M. Delessert rappelle que les charges augmentent, particulièrement dans les postes de charge du personnel. Il explique qu'il ressort souvent dans les Conseils que la police coûte cher. Il rappelle l'obligation pour chaque membre du Conseil intercommunal de rapporter dans son Conseil législatif respectif les raisons et le bien-fondé de ces augmentations. Pour permettre à la POL de faire son travail correctement et conformément à la Loi cantonale, les effectifs doivent être là. Ce sont des augmentations qui chargent les comptes, année après année. Il faut bien expliquer auprès des Conseils communaux que ce ne sont pas des dépenses irréflechies.

Les charges de fonctionnement (matériel, véhicule, etc.), ont une légère tendance à la baisse alors que ce n'était pas le cas ces dernières années. On constate un effort pour maintenir au plus bas ces charges de fonctionnement dites ordinaires. Il faut faire passer le message que la police coûte cher, mais que c'est la seule possibilité pour qu'elle puisse vivre telle qu'on le souhaite. Un préavis sera présenté à la prochaine séance pour une demande de crédit complémentaire sur le budget 2017. Les montants d'augmentation de charge de personnel permettront d'améliorer l'enveloppe budgétaire pour rendre les postes de travail un peu plus attractifs. C'est un des moyens pour maintenir les effectifs de la Police de l'Ouest lausannois.

M. Farine, au nom de la POL, remercie sincèrement pour la confiance accordée pour 2017.

## **8. Préavis n° 07/2016 : acquisition du SAE "SAGA Décentralisé"**

La parole n'est pas demandée.

La rapporteur lit les conclusions du rapport.

C'est à l'unanimité que

### **Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

Vu le préavis no 07/2016 du Comité de Direction du 31 août 2016,

Où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet qui a été porté à l'ordre du jour,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

1. d'autoriser le Comité de Direction à acquérir le nouveau Système d'Aide à l'Engagement (SAE) "SAGA décentralisé";
2. d'octroyer au Comité de Direction un crédit d'investissement total CHF 119'750.40 TTC relatif à l'acquisition des licences et modules tel que présenté;
3. d'attribuer le solde du montant provisionné, soit CHF 30'249.60, aux frais en lien avec l'infrastructure réseau (domaine Prilly) qui ne sont pas connus actuellement;
4. de porter aux budgets 2018 et suivants les charges nécessaires à l'utilisation de ce système d'aide à l'engagement et à son maintien.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte n° 6101.5060.302 "Système de conduite".

Cette dépense sera amortie dans sa totalité au moyen d'un prélèvement dans le fonds de réserve prévu à cet effet, n° 9282.13 "Fonds pour système de conduite."

## 9. Motions, postulats, interpellations

---

## 10. Question(s) – Divers

M. Renaud demande quelles sont les conséquences pour les deux conseillers qui ne sont toujours pas assermentés alors qu'il s'agit déjà de la deuxième séance de la législature. La Présidente rappelle un alinéa du règlement du Conseil qui stipule : *Le délégué qui n'a pas prêté serment dans l'une des trois séances du conseil suivant son élection est réputé démissionnaire.* Mme la Présidente propose d'attendre la prochaine séance pour décider du sort de ces deux conseillers.

M. Renaud demande ce qu'il en est des caméras style go pro. M. Farine répond que pour le moment aucun projet n'est en cours à ce sujet.

Mme Käslin rappelle la prochaine séance fixée le 23 novembre 2016.

La séance est levée à 20h40.